

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

**Membre absent**: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

**Délibération n°20241003DEL15**

## JEUNESSE

### Aide financière pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'

#### RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse d'apporter un soutien à la jeunesse brondillante, la Ville ouvre un lieu dédié à l'accompagnement des jeunes et de leurs parents dans cette période clé de la construction de l'individu.

Le Bron Info Jeunes situé au 212 avenue Franklin Roosevelt a pour vocation d'écouter, renseigner, informer et réorienter les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles. C'est un espace gratuit et sans rendez-vous dans lequel l'accueil est personnalisé et anonyme.

Afin d'être acteur de sa vie, d'avancer dans ses projets, de faire des choix et de devenir autonome le jeune pourra être accompagné et informé sur tous les aspects de sa vie comme par exemple, l'orientation, les études, la santé, les loisirs, la citoyenneté, et bien d'autres sujets encore.

#### **1 Présentation générale de l'aide BAFA:**

Ainsi dans le cadre du développement de la politique jeunesse sur la commune, il est proposé d'aider les jeunes brondillants de 16 à 25 ans à financer leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Ce diplôme permet d'exercer des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents au sein d'accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances scolaires.

#### **2 Critères de sélection et éligibilité :**

##### **2.1- Critères de sélection des candidats :**

les jeunes bénéficiaires doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- habiter à Bron,
- être âgés entre 16 ans et 25 ans au plus (moins de 26 ans au moment de l'attribution de l'aide),
- avoir complété le dossier de demande d'aide financière,
- faire part de sa motivation pour la formation, et de l'adéquation de sa demande vis à vis de son parcours et de son projet.

##### **2.2 - Composition du dossier de demande :**

le candidat s'engage à fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile d'au moins 6 mois (facture EDF, quittance de loyer, avis d'imposition) et attestation d'hébergement si le justificatif n'est pas au nom du jeune,
- devis de la formation,
- copie de la pièce d'identité,
- formulaire de demande d'aide signé du jeune et de son ou ses représentants légaux,
- lettre de motivation,
- lettre d'engagement à rechercher en priorité une structure d'animation du territoire pour la réalisation du stage pratique.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

#### **3 Attribution :**

Monsieur le Maire décide de l'attribution ou non de l'aide après consultation d'une commission.

##### **3.1 – Composition de la commission :**

la commission d'attribution est présidée par Monsieur Le Maire. Elle est composée de :

- Monsieur Le Maire,
- l'Adjoint en charge de la jeunesse,
- deux agents de la Ville en charge de la politique jeunesse,
- des représentants des structures jeunesse du territoire.

### **3.2 – Rôle de la commission :**

la commission étudie les demandes et propose à Monsieur le Maire l'attribution ou non d'une aide après étude du dossier.

### **3.3 – Notification de la décision :**

le jeune et son représentant légal recevront un courrier de notification d'attribution ou de refus.

## **4 Montant et modalité de versement :**

### **4.1 - Montant :**

la participation de la Ville au financement d'une formation BAFA est de 400 euros par jeune et pour une session uniquement.

### **4.2 - Modalité de paiement :**

l'aide est directement versée à un organisme de formation.

Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe financière inscrite chaque année au budget de la commune.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'aides financières, pour les jeunes de 12 à 25 ans, au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, dans les conditions prévues à la présente délibération.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des aides aux organismes de formation.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**